



Conseil d'administration

320^e session, Genève, 13-27 mars 2014

GB.320/POL/7

Section de l'élaboration des politiques
Segment de la coopération technique

POL

Date: 29 janvier 2014

Original: anglais

SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Perspectives régionales de la coopération technique: Europe et Asie centrale

Objet du document

Le Conseil d'administration est invité à prier le Bureau, conformément à la Déclaration d'Oslo (GB.319/INS/6, annexe I) et compte tenu de la nécessité de développer en conséquence le programme de coopération technique de l'OIT en Europe et en Asie centrale, d'établir une stratégie afin de mobiliser un volume suffisant de contributions volontaires pour la région, à titre de contribution à la révision de la stratégie de coopération technique de l'OIT, à laquelle le Conseil d'administration doit procéder à sa 322^e session (novembre 2014).

Objectif stratégique pertinent: Gouvernance, appui et management (Résultat 1: Utilisation efficace et efficiente de toutes les ressources de l'OIT).

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Elaboration d'une proposition de stratégie pour la mobilisation de ressources destinées à la coopération technique en Europe et en Asie centrale.

Unité auteur: Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale (EUROPE).

Documents connexes: GB.319/PV/Draft, paragr. 147; GB.319/INS/6, annexe I; GB.319/INS/6/1.

I. Introduction

1. La région Europe et Asie centrale présente une grande diversité; elle comprend 51 pays, dont 28 membres de l'Union européenne (UE). La moitié environ des Etats membres de l'UE font partie des donateurs traditionnels de la coopération technique, de même que les pays économiquement avancés de la région non membres de l'Union. A l'autre extrémité du spectre, 18 pays et territoires figurent sur la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD) de l'OCDE (voir tableau 1).

Tableau 1. Liste des bénéficiaires de l'APD en Europe et en Asie centrale
(selon des données de l'OCDE)

Autres pays à faible revenu (RNB par habitant <= 1 005 dollars en 2010)	Pays et territoires à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (RNB par habitant 1 006-3 975 dollars en 2010)	Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (RNB par habitant 3 976-12 275 dollars en 2010)
Kirghizistan Tadjikistan	Arménie Géorgie Kosovo ¹ République de Moldova Turkménistan Ukraine Ouzbékistan	Albanie Azerbaïdjan Biélorus Bosnie-Herzégovine Ex-République yougoslave de Macédoine Kazakhstan Monténégro Serbie Turquie

¹ Tel que défini dans la résolution n° 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU.

2. Pendant la période à l'examen dans le présent document (2003-2013), la situation économique, politique et sociale de la région a beaucoup changé, ce qui a eu des conséquences très importantes pour les demandes des mandants et, par conséquent, l'orientation des activités de coopération technique du BIT dans la région.
3. L'élargissement de l'Union européenne vers l'Est (UE à 25 en 2004, à 27 en 2007 et à 28 en 2013) s'est traduit par une réorientation des services consultatifs et des activités d'assistance technique mis en place par le BIT pour l'Europe du Sud-Est, l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale. Les pays de l'Europe du Sud-Est ont vu leurs priorités évoluer avec les perspectives d'adhésion à l'Union, et le BIT a fourni des services visant à améliorer le cadre institutionnel et la politique générale de ces pays pour faciliter cette adhésion. Plusieurs pays d'Europe orientale et du Caucase ont sollicité l'assistance du BIT en vue d'une mise en conformité progressive de leurs institutions et de leurs politiques nationales avec les normes de l'OIT et de l'Union. D'autres pays d'Europe orientale et d'Asie centrale demandent en outre au BIT de les aider à améliorer leurs politiques de l'emploi et leurs politiques sociales en vue de développer leurs économies et leurs marchés du travail.
4. Plus récemment, la crise financière et économique et ses répercussions négatives sur le marché du travail et la situation sociale dans la région ont incité le Bureau à accroître son aide aux pays concernés. Si certains de ces pays parviennent à surmonter la crise et présentent aujourd'hui des marchés du travail stabilisés, voire renforcés, les pays les plus durement touchés, dont beaucoup font partie des économies avancées, ont vu leur taux de chômage atteindre des niveaux records, notamment chez les jeunes; le BIT a aussi fourni une assistance à ces Etats pour les aider à formuler des politiques sociales et des politiques de l'emploi adaptées.

5. Le processus d'intégration régionale au sein de l'UE continue de jouer un rôle majeur dans la région et ouvre des possibilités nouvelles, comme le montre le renforcement de la collaboration entre le BIT et l'UE sur le territoire de l'Union ou ailleurs. Parallèlement, la Fédération de Russie et, potentiellement, certains nouveaux membres de l'UE et d'autres pays comme la Turquie rejoignent les rangs des donateurs désireux d'élargir les partenariats et de se lancer dans la coopération «Est-Est» ou «Sud-Sud» avec le Bureau dans la région.
6. Ces différents processus et évolutions ont une influence déterminante sur les demandes de services adressées au BIT par les mandants de la région. Beaucoup de sujets ont conservé un caractère prioritaire tout au long de la période à l'examen, mais la crise a accru leur importance, comme il ressort de la Déclaration d'Oslo adoptée par la neuvième Réunion régionale européenne d'avril 2013. Parmi les principales questions abordées à cette occasion, il convient de citer: la promotion du travail décent et de la création d'emplois, en faveur des jeunes en particulier; la promotion de la viabilité des entreprises (PME notamment); la promotion des technologies novatrices et de l'économie verte et la lutte contre l'inadéquation entre les compétences des travailleurs et les besoins du marché du travail; la ratification et la mise en œuvre des normes internationales du travail; la promotion du dialogue social et de relations professionnelles saines; la régulation des migrations de main-d'œuvre et la protection des droits des migrants; la promotion de systèmes de protection sociale adaptés et viables et l'amélioration des conditions de travail; et, enfin, l'élimination du travail des enfants.
7. L'accès aux financements destinés à la coopération technique joue un rôle vital dans la capacité de répondre aux demandes des mandants.

II. Tendances en matière de coopération technique dans la région (2003-2013)

8. Pendant la période 2003-2013, si l'on considère les dépenses encourues au titre de la coopération technique financée par des ressources extrabudgétaires (CTXB), on constate, dans le portefeuille des projets menés par l'OIT en Europe et en Asie centrale, des fluctuations qui se soldent par une hausse modeste de 7,8 à 8,7 millions de dollars des Etats-Unis (voir tableau 2). C'est en 2007 que le maximum a été atteint avec 12,2 millions de dollars E.-U. Cependant, la part de ce portefeuille en pourcentage du total des dépenses encourues au titre de la CTXB a diminué, passant de 6,5 à 3,9 pour cent entre 2003 et 2013. Ce recul confirme qu'il est de plus en plus difficile de mobiliser des ressources pour la région, principalement en raison de l'idée répandue selon laquelle celle-ci serait composée de pays donateurs plutôt que de pays bénéficiaires, alors même que plus d'un tiers des pays peuvent prétendre à l'aide publique au développement et que c'est la région du globe la plus durement touchée par la crise.

Tableau 2. Dépenses de la CTXB, 2003-2013

(en milliers de dollars E.-U., à l'exclusion des dépenses administratives)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 *
Europe et Asie centrale	7 808	6 917	10 340	11 727	12 195	9 522	11 420	10 424	8 273	8 847	8 734
Total	119 681	129 246	154 400	161 432	169 294	184 765	193 509	220 275	206 722	218 210	224 560
Part en % du montant total de la CTXB du BIT	6,5	5,3	6,7	7,3	7,2	5,2	5,9	4,7	4,0	4,1	3,9

* Chiffres préliminaires.

9. Selon des chiffres préliminaires portant sur la période 2003-2013 (voir tableau 3), les approbations concernant la CTXB ont atteint 120 millions de dollars E.-U. au total pour la région. Près d'un tiers de ce total (36 millions de dollars E.-U.) provient de la Commission européenne et la moitié environ de 11 gouvernements donateurs. Sur l'ensemble de la période, les cinq donateurs principaux sont la Commission européenne, la Finlande, les Etats-Unis, le système des Nations Unies et l'Allemagne. La pénurie croissante de ressources de coopération technique a poussé le BIT à accroître l'impact – et l'effet multiplicateur – de ses activités d'assistance en matière de coopération technique par la conclusion de partenariats stratégiques avec des gouvernements, mais aussi avec des institutions dont la Commission européenne en tout premier lieu. En ce qui concerne le partenariat stratégique avec cette dernière, le bureau de l'OIT à Bruxelles a largement contribué à la mobilisation de ressources pour la région et pour l'Organisation dans son ensemble. Toutefois, comme la Commission européenne a décentralisé une bonne partie du processus décisionnel sur le financement à l'échelon national, le BIT est de plus en plus tenu de lui emboîter le pas pour mobiliser des ressources. De tels efforts prennent beaucoup de temps et demandent un investissement considérable en ressources humaines et financières, ce qui pourrait nuire à la prestation des services d'assistance technique.

Tableau 3. Principaux partenaires pour le développement de l'OIT pour l'Europe et l'Asie centrale, 2003-2013

(approbations concernant la CTXB en milliers de dollars E.-U.)

Partenaire pour le développement	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 *	Total* 2003-2013
Commission européenne	428	1 297	6 541	3 427	3 790	7 811	477	2 018	7 197	1 390	1 566	35 941
Finlande	–	237	347	518	640	976	289	5 398	–	–	5 400	13 805
Etats-Unis	5 200	2 500	–	3 500	–	–	–	–	–	–	2 000	13 200
Système des Nations Unies	583	299	367	0	1 207	1 693	2 869	1 441	719	60	653	9 892
Allemagne	50	41	2 037	–	410	1 603	389	1 702	–	1 663	1 005	8 901
Partenariats public-privé	–	–	120	51	–	79	64	31	35	6 000	261	6 640
Pays-Bas	1 071	–	–	3 000	–	–	–	–	313	117	389	4 889
France	1 440	674	636	438	258	189	177	778	–	–	–	4 589
Suède	–	–	516	–	–	–	–	–	–	–	3 922	4 438
Italie	833	–	265	810	1 200	–	237	–	–	–	–	3 345

Partenaire pour le développement	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013*	Total* 2003-2013
Flandre	558	232	497	605	–	680	–	–	–	–	–	2 571
Autriche	150	–	–	–	–	2 269	–	–	–	–	–	2 419
Fédération de Russie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2 340	–	2 340
Irlande	662	–	–	870	743	–	–	–	–	–	–	2 275
Financement national du développement	98	10	–	362	44	–	–	372	–	–	320	1 207
Autres **	314	547	75	433	564	397	194	248	406	323	79	3 581
Total	11 387	5 837	11 402	14 013	8 858	15 698	4 694	11 988	8 669	11 892	15 595	120 032

* Chiffres préliminaires. ** Il s'agit ici des contributions du Programme du Golfe pour le développement (AGFUND), de la Confédération allemande des syndicats (DGB), de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de différents pays (Belgique, République tchèque, Canada, Espagne, Luxembourg, Pologne, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni et Suisse), dont les contributions respectives de 2003 à 2013 s'élèvent au total à moins de 1 million de dollars E.-U.

10. Le taux d'exécution dans la région a atteint 74,5 pour cent en moyenne pour la période 2003-2013 (voir tableau 4), ce qui est plus élevé que dans toutes les autres régions.

Tableau 4. Approbations et taux d'exécution concernant la CTXB, 2003-2013
(en milliers de dollars E.-U., à l'exclusion du Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO))

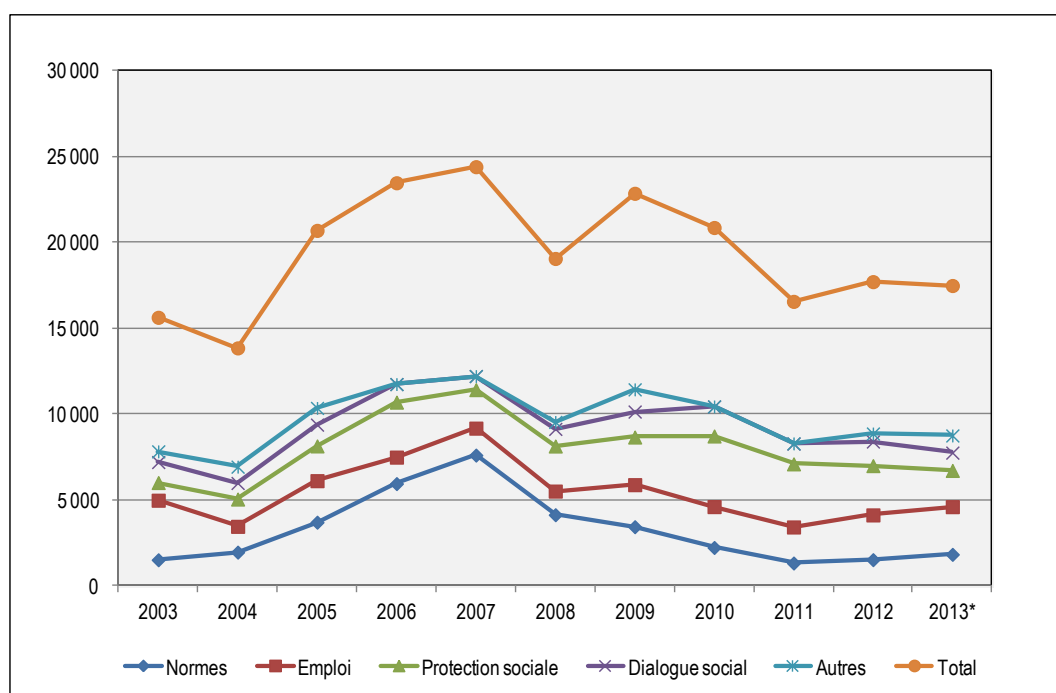
Europe et Asie centrale	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013*
Approbations	11 387	5 837	11 402	14 013	8 858	15 698	4 694	11 988	8 669	11 892	10 195
Taux d'exécution (%)	82,9	70,9	76,9	74,2	68,2	66,1	67,8	81,9	72,1	82,7	75,6

* Chiffres préliminaires.

11. Si l'on examine les dépenses en fonction des objectifs stratégiques (voir figure 1), on constate qu'elles ont presque triplé pour la protection sociale entre 2003 et 2012, alors qu'elles ont beaucoup fluctué pour les autres objectifs. Pour les normes par exemple, ces dépenses augmentent sensiblement jusqu'à 2007 avant de retomber à leur niveau de 2003; pour le dialogue social, elles augmentent légèrement sur l'ensemble de la période; pour l'emploi, enfin, elles accusent un recul marqué en 2004 puis remontent progressivement tout en restant bien en deçà de leur niveau de 2003¹.

¹ Pour un complément d'information, on consultera l'annexe II, qui donne le détail des dépenses au titre de la CTXB par résultat en 2012 et 2013.

Figure 1. Dépenses au titre de la CTXB par objectif stratégique en Europe et en Asie centrale, 2003-2013 (en milliers de dollars E.-U., à l'exclusion des dépenses administratives)



* Chiffres préliminaires.

12. Les activités visées dans la région relèvent aussi de la coopération technique financée par le budget ordinaire (CTBO) et du Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO). En ce qui concerne la CTBO, la part revenant à l'Europe et l'Asie centrale a toujours été inférieure à celle des autres régions (bien que cette part soit modestement passée de 2,8 à 3 pour cent entre 2003 et 2012). Dans le cas du CSBO, depuis sa création en 2008, beaucoup de partenaires pour le développement ont apprécié la souplesse avec laquelle des ressources ont pu être mobilisées pour renforcer la capacité du BIT et répondre aux besoins urgents de la région. Le CSBO, dont les fonds sont alloués aux bénéficiaires de l'aide publique au développement, a joué un rôle très utile car il a permis au BIT de faire porter la priorité sur certaines activités qui n'attiraient pas nécessairement d'autres types de financement. Ainsi, la région Europe et Asie centrale a reçu 2,3 millions de dollars E.-U. (6,6 pour cent du total des fonds du CSBO) pour la période biennale 2010-11, dont 28 pour cent ont été alloués au dialogue social, qui est l'objectif stratégique le moins bien loti en matière de dépenses au titre de la CTXB (16 pour cent). Les différents flux de financement destinés aux activités de coopération technique sont de plus en plus intégrés, si bien que les ressources relevant du budget ordinaire, de la CTXB, de la CTBO et du CSBO contribuent toutes à la réalisation de résultats fondés sur les priorités définies dans les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) et des 19 résultats fixés par le Cadre stratégique pour 2010-2015. Même si la région continue de concentrer ses moyens sur un nombre limité de ces priorités et que l'on prend en compte uniquement les pays dotés d'un PPTD, la demande dépasse les limites des ressources disponibles.
13. En outre, et conformément à la stratégie plus générale du BIT en matière de mobilisation des ressources, un accent particulier a été mis sur le développement des partenariats public-privé (PPP), et plusieurs accords ont été signés en conséquence (voir partie IV). Si la mobilisation de ressources par la voie de tels partenariats s'accroît, ce volet reste encore modeste par rapport au volume total du financement de l'aide au développement (3,4 pour cent de la CTXB totale pour 2008-2011 selon PARDEV). Il semble possible de mobiliser davantage de ressources par ce biais dans la région.

14. Le BIT collabore aussi avec d'autres institutions des Nations Unies dans le cadre de l'initiative «Unité d'action». A la fin des années deux mille, l'OIT a joué un rôle de premier plan dans des projets des Nations Unies en Albanie, en Serbie et en Turquie. Ces projets, financés par l'Espagne via le Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, sont axés sur l'emploi des jeunes et les migrations. L'OIT participe aux travaux des groupes thématiques correspondants dans le contexte des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et a obtenu un financement au titre de l'initiative «Unis dans l'action» (ou «Unité d'action») en Albanie et au Kirghizistan. Malgré la diminution des ressources provenant du système des Nations Unies depuis 2009, ce dernier reste un partenaire clé pour la période dans son ensemble.
15. Les activités du BIT dans la région sont également soutenues par le Centre international de formation de l'OIT (ou Centre de Turin), qui propose des programmes de renforcement des capacités institutionnelles et d'amélioration des compétences dans tous les domaines relevant du mandat de l'OIT et considérés comme prioritaires par les mandants. Cet appui est fourni sous la forme de formations à la carte, dispensées en «présentiel» sur le campus de Turin ou dans les pays, au moyen de modules d'apprentissage en ligne, ou encore – et de plus en plus souvent – par des dispositifs faisant appel à plusieurs modalités d'enseignement à la fois, dans le cadre des PPTD.
16. Quel que soit le pays de la région, l'assistance apportée par le BIT vise avant tout à inscrire durablement le travail décent parmi les objectifs nationaux et à contribuer à la réalisation de cet objectif au moyen des PPTD lorsque de tels programmes existent ². Les PPTD et d'autres accords de coopération (à l'exemple de celui qui a été conclu avec la Fédération de Russie) constituent désormais le principal vecteur de la coopération de l'OIT avec les mandants au niveau national. Les priorités et les résultats des PPTD sont définis en étroite collaboration avec les mandants tripartites nationaux en vue d'appuyer les stratégies nationales de développement. L'expérience montre en outre que les PPTD sont un outil efficace pour mobiliser des ressources à tous les niveaux. Cela étant, il faut toujours déployer des efforts considérables pour convaincre les donateurs de s'intéresser et d'allouer des fonds à certains volets de ces programmes (dialogue social, normes internationales du travail, législation du travail, sécurité sociale, etc.) ainsi qu'à certains pays, la répartition des fonds de coopération technique étant en effet inégale.

III. Résultats obtenus – Quelques exemples

Promotion de l'emploi décent, notamment en faveur des jeunes

17. En Serbie, le BIT a collaboré avec les ministères de l'Economie et du Développement régional, du Travail et de la Politique sociale ainsi qu'avec les partenaires sociaux aux projets suivants: l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique et d'un plan d'action nationaux pour l'emploi des jeunes; la création d'un Fonds pour l'emploi des jeunes; la définition, sur la base de données factuelles, d'objectifs et de cibles relatifs à la politique de l'emploi visant spécifiquement les jeunes; l'intégration des services chargés respectivement du marché du travail, des migrations et des affaires sociales; et, enfin, la mise en place d'activités visant à donner aux institutions du marché du travail les moyens

² A ce stade, huit pays procèdent à la mise en œuvre d'un PPTD relevant du deuxième, voire du troisième, cycle de programmation, à savoir l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la République de Moldova, la Serbie et l'Ukraine. En outre, des PPTD sont en cours d'examen au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Tadjikistan.

de concevoir des programmes ciblés pour l'emploi des jeunes, de contrôler leur mise en œuvre, d'évaluer leurs résultats et de gérer le fonds correspondant. Selon les chiffres recueillis par le gouvernement, pas moins de 85 pour cent des jeunes bénéficiaires qui ont été embauchés ont trouvé un emploi à plein temps et 62 pour cent utilisent les compétences qu'ils ont acquises dans le cadre d'une formation en cours d'emploi.

18. A la fin de l'année 2011, un Plan d'action national pour l'emploi des jeunes a été adopté en Turquie et les travaux se sont poursuivis en 2012 en vue de sa mise en œuvre. Dans le cadre du Programme conjoint sur l'emploi des jeunes et les migrations des Nations Unies, le bureau de l'OIT à Ankara a aidé l'Agence turque pour l'emploi (ISKUR) par diverses activités destinées à renforcer la capacité du système d'orientation professionnelle de cette agence et a aussi contribué à la conception et la préparation de séminaires de formation pilotes sur la création d'entreprises, en vue de doter les jeunes des compétences et des connaissances nécessaires dans ce domaine.
19. Avec l'appui du BIT, une analyse de la situation des jeunes sur le marché du travail a été menée à bien en Fédération de Russie, à la fois à l'échelon fédéral et dans le Caucase du Nord, région où le chômage des jeunes atteint un chiffre record. En application de cette analyse, l'apprentissage a été introduit dans le système d'enseignement professionnel au niveau du secondaire, évolution consacrée par l'adoption d'une loi relative à l'apprentissage entrée en vigueur en septembre 2013. Afin d'assurer le suivi de ces efforts, les programmes «Tout savoir sur l'entreprise» et «Gérez mieux votre entreprise» (GERME), présentés sous une forme adaptée aux jeunes, ont été lancés dans le Caucase du Nord; ces programmes ont aussi été mis en œuvre avec profit dans des pays comme l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie et le Kirghizistan pour promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes.
20. Le BIT a fourni une assistance au gouvernement de l'Ukraine – aussi en collaboration avec le PNUD dernièrement – en vue de la mise en œuvre de programmes de formation professionnelle par modules axés sur l'emploi et destinés tout particulièrement aux chômeurs. Le projet a largement contribué à l'adoption d'approches novatrices de la formation professionnelle et à l'amélioration de l'offre de formation dans l'ensemble du pays, grâce à la mise au point de nouveaux programmes d'enseignement qui mettent l'accent aussi bien sur les compétences professionnelles que sur les compétences de base en visant l'employabilité. Entre autres réalisations, il a permis de former 300 spécialistes nationaux de la conception d'outils de formation par modules et de créer des centres régionaux de formation par modules dans 27 régions; ces centres poursuivent leurs activités grâce à des fonds publics. Il a été estimé, à la fin du projet, que les programmes de formation dispensés dans ce cadre avaient bénéficié à 40 000 personnes, nombre qui a d'ailleurs beaucoup augmenté depuis lors.

Modernisation de la législation du travail et renforcement du dialogue social

21. En Ukraine, l'OIT a fourni une assistance technique approfondie sur le long terme en vue de la rédaction d'un nouveau Code du travail et d'une nouvelle loi sur le dialogue social qui devaient refléter et réguler l'évolution du marché du travail en cours depuis 1990, renforcer le tripartisme et rendre la prise de décisions plus démocratique. Malgré les événements politiques, qui ont beaucoup retardé l'élaboration de ces deux textes, la nouvelle loi relative au dialogue social a été promulguée en juillet 2011.
22. Avec l'appui du BIT, neuf pays de la région ont créé des instances de négociation collective et des mécanismes de règlement des différends ou renforcé ceux qui existaient déjà. De même, dans un contexte politique délicat, une Commission tripartite pour le

partenariat social a été instituée en Géorgie avec le concours du Bureau, qui coopère désormais étroitement avec le nouveau gouvernement et les partenaires sociaux aux fins d'amélioration de la législation du travail. Des activités sont entreprises régulièrement dans la région pour renforcer les capacités des partenaires sociaux et permettre à ces acteurs de participer comme il convient au processus de négociation collective et à la formulation et la mise en œuvre des politiques de l'emploi et des politiques sociales.

23. Le BIT répond régulièrement à des demandes directes de conseils sur les normes internationales du travail et la modification éventuelle de la législation du travail émanant de nombreux pays de la région, dont le Portugal, la Roumanie et la Slovaquie pour ne citer que les cas les plus récents.

Lutte contre le travail des enfants

24. En Turquie, le BIT a contribué à la mise en œuvre du cadre national de programmation pour l'abolition du travail des enfants par une action axée sur les principales causes de ce phénomène et sur la prestation de services d'assistance directe à certains enfants et familles bien ciblés. Quelque 25 000 enfants ont été soustraits au travail dans des secteurs déterminés (activités saisonnières pour l'agriculture commerciale, vente ambulante, construction de meubles), ou encore au risque d'être astreints à un tel travail, et ont été pris en charge dans le cadre de programmes d'enseignement ou de réadaptation. Les enfants de 20 provinces ont eu accès à divers services tels que des activités d'orientation scolaire, des visites médicales, des soins médicaux ou encore des activités extrascolaires ou récréatives. Des centres d'assistance sociale ont été créés, dont les activités se sont poursuivies après le retrait de l'OIT. Des systèmes susceptibles de servir de modèles ont été mis au point pour mettre en relation les activités microéconomiques avec la formulation des politiques macroéconomiques et pour assurer la collecte régulière d'informations ainsi que la diffusion auprès des autorités locales et nationales des chiffres, données d'expérience et enseignements réunis en conséquence.
25. Plusieurs projets ont contribué à soustraire des enfants à l'exploitation par le travail ou au risque d'une telle exploitation en Albanie, en Bulgarie, au Kosovo³, en République de Moldova, en Fédération de Russie et en Ukraine. En Fédération de Russie (Saint-Pétersbourg), par exemple, cet objectif a été atteint en assurant l'accès à l'éducation de plus de 12 000 enfants et en fournissant une formation professionnelle à près de 90 000 familles. Au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Tadjikistan, le BIT a contribué à la mise en place de plans d'action nationaux contre les pires formes de travail des enfants, à la fois par des interventions relatives aux grandes orientations et par des activités axées sur les services à l'échelon local dans les régions où les formes de travail des enfants les plus dangereuses sont particulièrement répandues.

Amélioration des conditions des migrations de main-d'œuvre

26. Par plusieurs projets couvrant divers pays – Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, République de Moldova, Fédération de Russie, Tadjikistan et Ukraine –, l'OIT a contribué à la formulation de stratégies pour les migrations, à l'amélioration des bases de données nationales sur cette question, à l'élaboration de méthodes pratiques d'évaluation des besoins du marché du travail et à la définition de procédures pour la régularisation des migrants. Certains de ces projets ont permis de mettre

³ Tel que défini dans la résolution n° 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU.

en place des services directement destinés aux travailleurs migrants, dont un nouveau centre de documentation pour migrants en Arménie. Ces projets visaient aussi à mobiliser les partenaires sociaux et renforcer leurs capacités dans le domaine des migrations de main-d'œuvre. La législation relative aux migrations a été modifiée en Albanie et en République de Moldova, pays qui a adopté en outre un plan d'action national pour la protection des travailleurs migrants à l'étranger. Par ailleurs, l'Albanie, l'Arménie, la République de Moldova et le Tadjikistan ont ratifié la convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, et l'Albanie, l'Arménie et le Tadjikistan ont ratifié la convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975.

27. La Fédération de Russie est la principale destination des migrants originaires du Tadjikistan, qui sont particulièrement nombreux à travailler dans le bâtiment, un secteur souvent peu réglementé. Dans le cadre d'un projet sur les migrations de main-d'œuvre, les syndicats des travailleurs du bâtiment de la Fédération de Russie et du Tadjikistan ont conjugué leurs efforts pour protéger les droits des travailleurs migrants. Ils ont adopté diverses mesures, en veillant notamment à se doter de stratégies et de politiques propres à se donner les moyens d'organiser les travailleurs migrants et à mener un travail de sensibilisation auprès des dirigeants et militants syndicaux. Trois centres de formation ont ainsi été créés au Tadjikistan et fournissent maintenant des informations et des conseils aux migrants et aux candidats à l'émigration. En 2006, plus de 3 500 travailleurs tadjiks avaient adhéré à un syndicat russe.

Amélioration de la protection sociale et des conditions de travail

28. L'assistance du BIT a contribué à l'instauration de systèmes de sécurité et de santé au travail (SST) modernes dans la région. Sur le plan des grandes orientations, les conseils techniques et juridiques du BIT ont contribué à améliorer la législation et les programmes nationaux en matière de SST dans plusieurs pays (Albanie, Arménie, Kazakhstan, Kirghizistan, République de Moldova, Fédération de Russie, Tadjikistan et Ukraine). L'aide du BIT a également contribué à renforcer les institutions nécessaires pour instaurer, dans les entreprises, des pratiques préventives en matière de SST, notamment sous la forme de services d'inspection du travail plus efficaces, et ce dans tous les pays mentionnés ci-dessus ainsi qu'en Serbie et en ex-République yougoslave de Macédoine. En Fédération de Russie par exemple, comme suite à la ratification de la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, et de la convention (n° 174) sur la prévention des accidents industriels majeurs, 1993, une définition moderne de la gestion de la sécurité et de la santé au travail et de l'évaluation des risques en la matière a été introduite dans le Code du travail, et un programme de formation systématique a été mis en place dans toutes les régions du pays. En outre, la Fédération de Russie a créé l'Alliance régionale des inspections du travail de la Communauté d'Etats indépendants (CEI) et de la Mongolie.
29. Le programme WIND (Amélioration du travail dans le cadre du développement local), qui constitue un outil utile sur le plan pratique pour répondre aux problèmes de sécurité et de santé dans le secteur agricole informel, a été introduit au Kirghizistan, en République de Moldova et au Tadjikistan. La méthode propre à ce programme a également été utilisée au Kirghizistan, en étroite collaboration avec les partenaires sociaux, à l'intention des petits exploitants agricoles. Dans ce pays, le programme a touché plus de 10 000 petits exploitants et a été pris en compte dans les structures de l'administration locale. Une participation tripartite au programme WIND a par ailleurs contribué au lancement, en 2007, du Programme national kirghize sur la sécurité et la santé au travail dans l'agriculture. Au Tadjikistan, la méthode WIND a été associée au programme GERME de

l'OIT et à d'autres activités de formation professionnelle pour aider les familles de travailleurs migrants à créer de petites exploitations apicoles.

IV. Perspectives

30. Les ressources de coopération technique sont indispensables pour répondre aux besoins des mandants et fournir l'assistance nécessaire à la réalisation du travail décent, conformément à la Déclaration d'Oslo, qui fixe les priorités stratégiques devant guider les activités futures de l'OIT dans la région. Cependant, comme il est indiqué plus haut, deux défis doivent être relevés à cet égard. Tout d'abord, il faut parvenir à mobiliser des ressources pour la coopération technique dans une région que l'on considère comme largement constituée de donateurs, alors même que 18 des pays qui la composent figurent sur la liste des bénéficiaires de l'APD établie par l'OCDE. Cette tâche s'annonce particulièrement difficile dans le contexte actuel, caractérisé par un recul général de l'APD. En second lieu, il faut faire en sorte de répondre aux besoins des mandants par un programme équilibré et bien ciblé reflétant toutes les dimensions de l'Agenda du travail décent. A la neuvième Réunion régionale européenne d'avril 2013, les mandants ont invité l'OIT à se mobiliser davantage en faveur des pays d'Europe et d'Asie centrale, notamment les pays de la zone euro durement touchés par la crise économique mondiale. Cependant, il faut des structures et des ressources appropriées pour que l'OIT puisse répondre comme il convient aux demandes des pays ainsi frappés par la crise. Il est essentiel de trouver un équilibre entre ces demandes et les activités de coopération technique en cours en Europe du Sud-Est et en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, où la demande de services du BIT a aussi tendance à augmenter.
31. Dans les pays en crise de la zone euro, l'OIT a certes fourni quelques services d'assistance à la Grèce (réforme des régimes de retraite), à Chypre (renforcement des capacités actuarielles des systèmes de sécurité sociale) et au Portugal (emploi des jeunes), mais certains mandants demandent que ces interventions soient transposées à une plus grande échelle. Dans une certaine mesure, c'est déjà le cas. Ainsi, à Chypre, à la demande du ministre du Travail, l'OIT et le gouvernement ont défini un programme de travail, qui prévoit la mise en place d'un plan d'action global pour la jeunesse comprenant: un système de garantie pour l'emploi des jeunes; la mise en œuvre de réformes de la sécurité sociale viables, reposant notamment sur une évaluation de leurs répercussions sociales; la réforme de l'inspection du travail, sur la base d'une évaluation des besoins et des recommandations du BIT; et l'instauration d'un dialogue social effectif dans la lutte contre la crise. En Grèce, le BIT fournit un appui aux employeurs et aux travailleurs en vue de renforcer la confiance entre les partenaires sociaux ainsi que les mécanismes de dialogue social aux niveaux national et sectoriel. Des mandants ont aussi demandé une assistance au BIT dans les domaines de l'apprentissage, de l'inspection du travail (l'accent étant mis sur le travail illégal), de l'économie sociale et des dispositions de la législation du travail relatives aux licenciements collectifs et à l'emploi temporaire. Des projets d'assistance technique sont en cours d'élaboration. Un chargé de liaison principal pour Chypre et la Grèce a été nommé à titre temporaire pour coordonner ces travaux. Ce développement rapide du champ d'activité (y compris au Portugal à propos du système de garantie pour l'emploi des jeunes) présente un certain nombre de difficultés, compte tenu du caractère limité des ressources disponibles et des structures actuelles de l'OIT dans la région.
32. Si la mobilisation des ressources pose des problèmes manifestes dans la région, elle y bénéficie cependant de certaines possibilités. A cet égard, l'OIT doit renforcer encore son partenariat avec les institutions de l'UE, notamment la Commission européenne. Sur la base de la Déclaration d'Oslo, le Bureau doit fournir, dans l'ensemble de la région, une assistance et des services consultatifs en matière d'élaboration des politiques à caractère pratique propres à atténuer les effets de la crise sur le marché du travail, à favoriser

l'adoption de politiques macroéconomiques, sociales et de l'emploi cohérentes en vue d'une croissance durable, inclusive et riche en emplois, à promouvoir la justice sociale et à s'assurer de la conformité de la législation du travail et de son application aux normes internationales du travail. Pour tirer parti au mieux des ressources limitées de l'Organisation et parvenir à un effet maximum, en répondant ainsi avec toujours plus d'efficacité aux demandes des mandants, il est indispensable de continuer à nouer des partenariats, notamment avec le Fonds monétaire international, l'OCDE, la Banque mondiale, d'autres organismes des Nations Unies et des banques régionales de développement, à l'échelon national, régional ou mondial selon le cas.

33. En outre, les bureaux de l'OIT dans la région continueront de diversifier les activités de mobilisation des ressources, notamment par la création de partenariats stratégiques avec les nouveaux donateurs, par le biais du financement national du développement dans le cas des pays les plus avancés sur le plan économique ou encore au moyen de partenariats public-privé conformes à la politique et aux principes directeurs arrêtés par l'OIT à cet égard. Parmi les exemples récents de tels partenariats, on peut citer le nouvel accord conclu par l'OIT avec Lukoil pour la promotion de l'emploi des jeunes dans certains pays de la Communauté d'Etats indépendants. L'OIT est aussi disposée à renforcer l'assistance apportée aux Etats membres de l'UE, à leur demande, avec les ressources mises à leur disposition par le Fonds social européen.
34. Deux nouveaux donateurs ont fait leur apparition dans la région, à savoir la Fédération de Russie et la Turquie. La Fédération de Russie contribue déjà à la mise en œuvre de la stratégie de formation du G20 dans certains pays et souhaiterait fournir une assistance dans d'autres domaines tels que l'enseignement professionnel, la promotion du développement industriel, le développement de l'infrastructure sociale nationale et la création de conditions favorables à la participation des catégories particulièrement défavorisées à l'activité économique. En 2013, le bureau de l'OIT à Moscou a fourni un appui important à la présidence russe du G20 pour l'organisation de la réunion des ministres du Travail et de l'Emploi du G20, de la première réunion conjointe des ministres du Travail, de l'Emploi et des Finances du G20 et, enfin, du Sommet des dirigeants du G20, qui a défini de nouvelles orientations destinées à accélérer la reprise de l'emploi et qui, de ce fait, a souligné l'importance décisive de l'action future de l'OIT dans la région en matière de coopération politique et technique. Par ailleurs, le fait que la présidence du G20 soit assurée par la Turquie en 2015 est l'occasion de renforcer la collaboration entre l'OIT et ce pays, qui est particulièrement intéressé par la coopération Sud-Sud dans le cadre de son rôle de donateur.
35. L'OIT continuera de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires du système des Nations Unies dans le cadre du processus de réforme des Nations Unies, notamment des PNUAD et des fonds du programme «Unis dans l'action». Pour la seule année 2014, 11 nouveaux PNUAD seront formulés et approuvés, ce qui mettra largement à contribution les bureaux régionaux et la structure extérieure de l'OIT ainsi que les coordonnateurs nationaux des équipes de pays des Nations Unies, tout en créant de nouvelles attentes chez les mandants en ce qui concerne la prestation de services de coopération technique par le BIT. De même, il importe que les structures du Bureau dans la région (et l'Organisation dans son ensemble) continuent de participer activement aux consultations et débats sur le programme de développement pour l'après-2015 en veillant à ce que l'Agenda du travail décent occupe la place qui convient dans les nouveaux objectifs mondiaux appelés à remplacer les objectifs du Millénaire pour le développement après 2015. Le bureau régional a été étroitement associé à la rédaction du document régional de promotion du programme des Nations Unies pour l'après-2015 et à la consultation régionale organisée par l'ONU à Istanbul en novembre 2013; ces deux manifestations ont contribué à la formulation du programme mondial de développement et au renforcement du rôle de l'OIT et de son Agenda du travail décent à cet égard.

36. Les activités entreprises dans la région continueront de se fonder sur la demande et les besoins, de tirer profit des avantages comparatifs de l'OIT, d'être viables et efficaces par rapport au coût, de produire des effets tangibles et d'être bien réparties à l'échelle de la région. En outre, elles s'inspireront de la Déclaration d'Oslo tout en concordant avec les nouveaux domaines de première importance, puis, par la suite, avec le cadre stratégique global qui remplacera le cadre stratégique 2010-2015. En outre, ces activités devront nécessairement être conformes à la nouvelle stratégie de coopération technique qui doit être examinée par le Conseil d'administration à sa 322^e session, en novembre 2014.

Projet de décision

37. *Conformément à la Déclaration d'Oslo et compte tenu de la nécessité de développer en conséquence le programme de coopération technique de l'OIT en Europe et en Asie centrale, le Conseil d'administration prie le Bureau d'établir une stratégie afin de mobiliser un volume suffisant de contributions volontaires pour la région, à titre de contribution à la révision de la stratégie de coopération technique de l'OIT, à laquelle il doit procéder à sa 322^e session (novembre 2014).*

Annexe I

Coopération technique financée par des ressources extrabudgétaires (CTXB) en Europe et en Asie centrale, par région, sous-région et pays, 2003-2013 *

(en milliers de dollars E.-U., à l'exclusion des dépenses administratives)

Pays ou région/sous-région	Dépenses totales 2003-2013	Nombre de projets en cours *	Budget actuel
Europe et Asie centrale (région)	33 148	8	6 045
Europe centrale et orientale (sous-région)	8 512	1	1 782
Europe orientale et Asie centrale (sous-région)	16 333	1	4 644
Albanie	5 116	5	3 561
Arménie	170	–	–
Azerbaïdjan	348	1	68
Bélarus	981	–	–
Belgique	61	1	107
Bosnie-Herzégovine	581	1	224
Bulgarie	263	–	–
Croatie	2 292	–	–
Chypre	102	2	82
République tchèque	7	–	–
Finlande	21	–	–
France	1 063	1	637
Géorgie	737	1	110
Allemagne	552	–	–
Grèce	303	–	–
Hongrie	502	–	–
Irlande	13	–	–
Italie	862	1	287
Kazakhstan	402	–	–
Kirghizistan	1 172	2	3 143
Lettonie	221	–	–
Luxembourg	51	–	–
Pologne	9	–	–
Portugal	481	2	468
République de Moldova	821	2	135
Roumanie	127	–	–
Fédération de Russie	7 260	1	283
Serbie	3 284	2	1 000
Serbie-et-Monténégro	1 594	–	–
Espagne	183	–	–
Suède	441	–	–
Suisse	681	–	–
Tadjikistan	1 170	1	7
Ex-République yougoslave de Macédoine	222	–	–
Turquie	10 384	4	4 276
Ukraine	5 521	1	12
Ouzbékistan	219	–	–
Total pour l'Europe et l'Asie centrale	106 206	38	26 869

* Données extraites d'IRIS au 13 janvier 2014.

Annexe II

Dépenses au titre de la coopération technique financée par des ressources extrabudgétaires (CTXB) en Europe et en Asie centrale, par résultat, 2012 et 2013 ¹

(en milliers de dollars E.-U., à l'exclusion des dépenses administratives)

Résultat stratégique	2012		2013	
	\$	%	\$	%
Objectif stratégique: Accroître les possibilités pour les femmes et les hommes d'obtenir un emploi et un revenu décents	2 607	29,5	2 779	31,8
1. Promotion de l'emploi: Davantage de femmes et d'hommes bénéficient d'un emploi productif et de possibilités de travail et de revenus décents				
2. Développement des compétences: Le développement des compétences accroît l'employabilité des travailleurs, la compétitivité des entreprises et l'inclusivité de la croissance	2 607	29,5	2 779	31,8
3. Des entreprises durables: Les entreprises durables créent des emplois productifs et décents				
Objectif stratégique: Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	2 872	32,5	2 110	24,2
4. Sécurité sociale: Un plus grand nombre de personnes ont accès à des prestations de sécurité sociale mieux gérées et plus respectueuses de l'égalité entre les sexes	10	0,1	1	0,0
5. Conditions de travail: Les femmes et les hommes ont des conditions de travail meilleures et plus équitables				
6. Sécurité et santé au travail: Les travailleurs et les entreprises bénéficient de conditions de travail plus sûres et plus saines	1 706	19,3	1 329	15,2
7. Migrations de main-d'œuvre: Un plus grand nombre de travailleurs migrants sont protégés et un plus grand nombre de travailleurs migrants ont accès à l'emploi productif et au travail décent	963	10,9	752	8,6
8. VIH/sida: Le monde du travail réagit de façon efficace à l'épidémie de VIH/sida	194	2,2	27	0,3
Objectif stratégique: Renforcer le tripartisme et le dialogue social	1 404	15,9	1 037	11,9
9. Organisations d'employeurs: Les employeurs sont dotés d'organisations fortes, indépendantes et représentatives	727	8,2	751	8,6
10. Organisations de travailleurs: Les travailleurs sont dotés d'organisations fortes, indépendantes et représentatives				
11. Administration du travail et législation du travail: Les administrations du travail appliquent une législation du travail actualisée et fournissent des services efficaces				
12. Dialogue social et relations professionnelles: Le tripartisme et une gouvernance renforcée du marché du travail contribuent à un dialogue social efficace et à de bonnes relations professionnelles	632	7,1	286	3,3
13. Le travail décent dans les secteurs économiques: Une approche sectorielle du travail décent est appliquée	45	0,5	–	–
Objectif stratégique: Promouvoir et mettre en œuvre les normes et principes et droits fondamentaux au travail	1 499	16,9	18,9	20,7
14. Liberté syndicale et droit de négociation collective: La liberté syndicale et le droit de négociation collective sont largement connus et exercés	316	3,6	571	6,5
15. Travail forcé: Le travail forcé est aboli	133	1,5	102	1,2
16. Travail des enfants: Le travail des enfants est éliminé et la priorité est donnée à l'éradication de ses pires formes	894	10,1	986	11,3
17. Discrimination au travail: La discrimination dans l'emploi et la profession est éliminée	–1	0,0	16	0,2
18. Normes internationales du travail: Les normes internationales du travail sont ratifiées et appliquées	157	1,8	133	1,5
Cohérence des politiques	464	5,2	999	11,4
19. Intégrer le travail décent: Les Etats Membres placent l'approche intégrée du travail décent au centre de leurs politiques économique et sociale, avec l'appui des principaux organismes des Nations Unies et d'autres organismes multilatéraux	464	5,2	–	–
	8 847	100,0	8 734	100,0

¹ Chiffres préliminaires (état au 6 janvier 2014).